PLR
Les Libéraux-Radicaux

PDC

Question du groupe de centre droit – Camps de ski

Des parents d'élèves ont interpellés des membres du GDC car il semblerait que les camps de ski pour les élèves de la Tène pourraient ne plus être organisés dans un futur proche. Convaincu par l'importance de ce type d'activité extra-scolaire qui renforce la cohésion de groupe et le vivre ensemble, le groupe de centre droit souhaite savoir ce qu'il en est réellement ?

Remarque :

Le GDC a pris connaissance de l'arrêt du tribunal fédéral du 7 décembre 2017.

Cette décision du Tribunal fédéral a créé de nombreux remous et suscite beaucoup de questions auprès des autorités scolaires et du corps enseignant du secteur obligatoire.
L'Arrêt du TF du 17.12.2017 précise que les moyens nécessaires servant le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition, y compris pour les excursions et les camps. Les parents n'ont de ce fait qu'à supporter les frais alimentaires qu'ils économisent. Selon l'âge de l'enfant ces frais sont compris entre 10 et 16 francs par jour.

Depuis décembre dernier la pratique neuchâteloise pour l'organisation d'excursions et de camps peut se résumer ainsi :

Ce sont les autorités scolaires communales qui sont compétentes pour décider si la participation est facultative ou obligatoire.

Si l'obligation est décidée, l'école demande entre 15 et 20 francs par jour aux parents. La commune ou les conseils intercommunaux prennent en charge la différence de financement.

Si la participation est facultative, l'école est compétente pour fixer le prix de l'excursion ou du camp, mais elle doit prendre en charge le prix de l'encadrement des élèves qui ne participent pas à l'activité prévue.

Pour le groupe PLRT-PDCT :

Le chef de groupe, Ted Smith